



A39-WP/485  
EX/185  
30/9/16

## **ASSEMBLÉE — 39<sup>e</sup> SESSION**

### **COMITÉ EXÉCUTIF**

#### **PROJET D'ÉLÉMENTS DE RAPPORT SUR LE POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR**

Les éléments ci-joints sur le point 18 de l'ordre du jour sont présentés au Comité exécutif pour examen.

---

**Point 18 : Programme de soutien de la mise en œuvre et du développement — Sûreté (ISD-SEC)**

18.1 À ses cinquième et sixième réunions, le Comité exécutif examine la question du soutien de la mise en œuvre et du développement — Sûreté. La note WP/21, présentée par le Conseil, fait le point sur les progrès réalisés dans l'exécution du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique (Plan AFI SECFAL) depuis son lancement en mai 2015. En conclusion, il est proposé la poursuite du soutien apporté au Plan AFI SECFAL, et les États sont instamment priés de contribuer financièrement, en nature ou d'autres façons à promouvoir la mise en œuvre du plan.

18.2 La note WP/28 a été examinée au titre du Point 20 de l'ordre du jour et n'est donc pas réexaminée au titre du Point 18 de l'ordre du jour.

18.3 Le Kazakhstan et la Fédération de Russie, dans la note WP/258, proposent que le bureau régional Europe et Atlantique Nord de l'OACI soit renforcé dans le domaine de la sûreté de l'aviation et de la facilitation par l'inclusion d'un poste financé par le budget-programme ordinaire ainsi que d'un poste de sûreté de l'aviation financé par des contributions volontaires.

18.4 Le Conseil, dans la note WP/351, informe l'Assemblée de l'adoption de la Déclaration de Riyad sur la sûreté de l'aviation et la facilitation dans les régions de la Commission arabe de l'aviation civile (CAAC) et Moyen-Orient (MID) de l'OACI, et demande que des mesures appropriées soient prises pour mettre en œuvre ses dispositions.

18.5 Singapour, dans la note WP/185, propose, au nom de 31 États membres et trois organisations internationales, que l'OACI organise et conduise un atelier sur les meilleures pratiques en matière de sûreté du fret aérien afin de donner l'occasion au personnel qui a besoin d'un complément de formation opérationnelle d'en apprendre plus sur les meilleures pratiques en matière de sûreté du fret aérien qui sont appliquées par les organismes de réglementation et l'industrie à travers le monde.

18.6 La CAFAC, dans la note WP/164, présente, au nom de ses 54 États membres, les progrès réalisés dans l'exécution du Plan AFI SECFAL depuis son lancement. Elle invite l'Assemblée à exhorter l'OACI à continuer d'assurer le leadership et de soutenir le Plan AFI SECFAL, à collaborer avec la CAFAC pour renforcer les capacités des experts africains au sein du Groupe régional africain de sûreté de l'aviation et de la facilitation (RASFALG-AFI) et à encourager d'autres régions de l'OACI à reprendre l'approche du Plan AFI SECFAL. Elle demande également que soient organisées, en coordination avec la CAFAC, des missions de haut niveau de l'OACI dans les États où les progrès de la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées de l'OACI sont lents.

18.7 Dans une note d'information (WP/446), la République dominicaine fait le point sur les progrès qu'elle a réalisés dans le domaine de la sûreté de l'aviation et sur sa contribution au système mondial de sûreté de l'aviation civile. Elle réaffirme en outre son intention de continuer de coopérer avec l'OACI et de l'appuyer dans son initiative Aucun pays laissé de côté (NCLB).

18.8 Le Comité est informé que la note WP/105 sera examinée au titre du Point 28 de l'ordre du jour.

18.9 Le Comité exécutif loue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL. En particulier, soulignant l'importance de disposer de mécanismes de coordination en place, il note la pertinence de l'ensemble des objectifs établis pour la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique, la mise sur pied d'une réserve d'experts et les efforts déployés pour rehausser l'engagement politique. Le Comité exécutif entérine toutes les mesures figurant dans les notes WP/21 et WP/164, y compris le projet de résolution de l'Assemblée sur le Plan AFI SECFAL, priant instamment les États membres de la Région AFI de s'engager envers la réalisation des objectifs et buts du Plan AFI SECFAL. Il note en outre la nécessité pour la communauté internationale d'appuyer le plan et d'œuvrer avec l'OACI et la CAFAC à sa mise en œuvre.

18.10 Se référant à la proposition conjointe faite par le Kazakhstan et la Fédération de Russie d'envisager l'augmentation des effectifs au bureau EUR/NAT de l'OACI, y compris la source de financement, le Comité observe que l'affectation et la gestion des ressources du Secrétariat sont la prérogative de la Secrétaire générale.

18.11 Le Comité se réjouit de l'adoption de la Déclaration de Riyad sur la sûreté de l'aviation et la facilitation et lance un appel aux États des régions de la CAAC et MID OACI pour qu'ils mettent en œuvre la Déclaration. Il demande en outre à l'OACI d'appuyer la mise en œuvre de la Déclaration par la mise en place de plans SECFAL pour les régions CAAC et MID OACI, sur la base de l'expérience du Plan AFI SECFAL.

18.12 Le Comité appuie largement la proposition de Singapour concernant l'organisation d'un atelier OACI sur les meilleures pratiques en matière de sûreté du fret aérien. Le Secrétariat exprime son appréciation du plan présenté pour l'atelier et note que le développement des compétences humaines est une haute priorité en matière de sûreté du fret aérien.